



MIP : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE LE 28 DÉCEMBRE : LES ACTIONNAIRES INVITÉS À STATUER SUR LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Les actionnaires de la société MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP) sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire, prévue pour le vendredi 28 décembre 2018, à dix heures (10h) à l'Impasse Rue des Entrepreneurs, la zone industrielle la Charguia 2, BP 2035, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard pris pour la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales ;
2. Opportunité de la dissolution anticipée de la Société ;
3. Nomination, le cas échéant, d'un liquidateur, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
4. Absorption/résorption partielle des pertes par des réserves ;
5. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la réduction du capital social de la Société à néant suivie d'une augmentation du capital social de la l'augmentation du capital social de la Société ;
6. Réduction du capital social de la Société à néant suivie d'une augmentation du capital social de la Société en numéraire et approbation de ses modalités ;
7. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation définitive de l'augmentation de capital social de la Société ;
8. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société ;
9. Transfert du siège social de la Société ;
10. Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

Source : tustex